



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Ville de Niort :
annulation de titres de recette**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par une délibération en date du 21 Décembre 1994, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux pour l'inscription à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Ville de Niort pour l'année scolaire 1995/1996 et par une délibération en date du 10 Mai 1996, il a fixé ceux pour l'année scolaire 1996/1997.

Toutefois, les titres de recette établis à l'encontre des personnes ci-après ont été émis indûment (respectivement erreur informatique et résiliation non prise en compte) et il convient de procéder à leur annulation. Sont concernés :

- M. [REDACTED], demeurant à Niort, [REDACTED], pour la somme de 383 F représentant la redevance du 2ème trimestre 1995/1996 (titre n° 534 du bordereau 20) ;

- M. [REDACTED], demeurant à Bessines, [REDACTED], pour la somme de 511,83 F représentant la redevance du 1er trimestre 1996/1997 (titre n° 2912 du bordereau 108).

La charge correspondante sera imputée à la fonction 922, sous fonction 221, article 673.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- annuler les titres de recette mentionnés ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON